

Devenir des élèves cinq ans après leur entrée en 6^{ème} en 2010-2011

EN BREF

Les évolutions récentes des parcours scolaires des collégiens en Champagne-Ardenne se caractérisent principalement par une stabilisation de la réussite au DNB et une fluidification des passages entre niveaux. En juin 2014, quatre ans après leur entrée au collège, 70% des élèves de la cohorte 2010 ont obtenu le DNB en Champagne Ardenne, soit une proportion identique à celle de 2009.

Tous secteurs d'enseignement, sexe et origine sociale confondus, 86,6% des élèves de la cohorte 2010 accèdent en classe de 3^{ème} et 73,5% en classe de 2^{nde} (générale et technologique ou professionnelle) sans redoubler, soit respectivement 1,6 point et 2,0 points de plus en un an.

Les effets liés à l'origine sociale, le sexe ou l'âge à l'entrée en 6^{ème} sont importants. Ainsi, 77,0% des jeunes filles de la cohorte 2010 sont scolarisées en 2014-15 dans le 2nd cycle champardennais (y compris en CAP) sans avoir redoublé au collège, contre 47,2% des garçons. De même, 83,3% des élèves d'origine sociale très favorisée de la cohorte 2010 continuent leurs études dans le 2nd cycle champardennais, 5 ans après leur entrée en 6^{ème}, contre 70,0% des élèves d'origine sociale défavorisée. Enfin, 33,6% des élèves entrés dans un collège de l'académie avec au moins un an de retard, ne sont plus scolarisés dans un établissement du ministère de l'éducation de l'académie de Reims 5 ans plus tard contre 14,4% de leurs camarades qui y sont entrés à l'heure ou en avance.

rectorat de l'académie de Reims

1 rue Navier - 51082 Reims cedex

www.ac-reims.fr

contacter le service prospective et statistiques :

sps@ac-reims.fr

Les caractéristiques de la cohorte

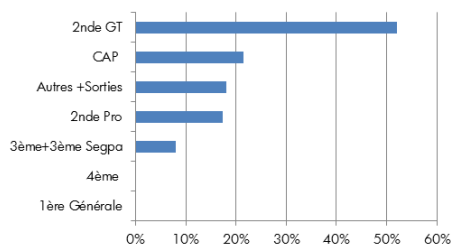
En Champagne-Ardenne, tous secteurs d'enseignement confondus, 15 632 élèves hors redoublants sont scolarisés dans une classe de 6^{ème} à la rentrée 2010. Parmi eux, 49,5% sont des filles ; 40,3% viennent d'un milieu social défavorisé, 29,4% d'un milieu social moyen. Enfin, 15% sont en retard d'un an et 0,4% en retard de deux ans et plus. Lors de cette rentrée scolaire, 2,0% fréquentent un collège classé en Réseau Ambition Réussite et 15,0% un collège du Réseau Réussite Scolaire. La répartition géographique est classique : 41,8% des élèves sont scolarisés dans la Marne, 22,3% dans l'Aube, 22,4% dans les Ardennes et 13,5% en Haute-Marne. Comme un an plus tôt, la part des élèves dans le secteur privé s'établit à 18%.

La quasi-totalité de la cohorte atteint le terme du 1^{er} cycle

Les objectifs des lois sur l'éducation promulguées entre les rentrées scolaires 1989 et 2005 sont presque atteints pour les élèves de la cohorte entrant en 6^{ème} en 2010 :

- 86,6% des élèves de la cohorte ont effectué un 1^{er} cycle complet, de la 6^{ème} à la 3^{ème} (y compris 3^{ème} Segpa) sans avoir redoublé ;
- 70% ont obtenu le DNB à la session 2014 ;
- 73,6% (diplômés ou non) sont scolarisés dans le 2nd cycle champardennais quatre ans plus tard : 52,0% dans le 2nd cycle général et technologique (dont 51,7% en classe de 2^{nde}) et 21,6% dans le 2nd cycle professionnel (dont 4,5% en CAP).

Fig 1 : situation en 2014 des élèves entrés en 6^{ème} en 2010



De grandes différences d'orientation post 3^{ème} selon les résultats au DNB

En 2013, 86,0% des élèves de la cohorte de 2010 (soit 13 445 collégiens) étaient inscrits en 3^{ème} hors Segpa dans l'académie. Parmi eux, 13 121 élèves se sont présentés au DNB et 83,3% l'ont obtenu : 23,9% avec une mention assez bien, 18,4% avec une mention bien et 10,3% avec une mention très bien.

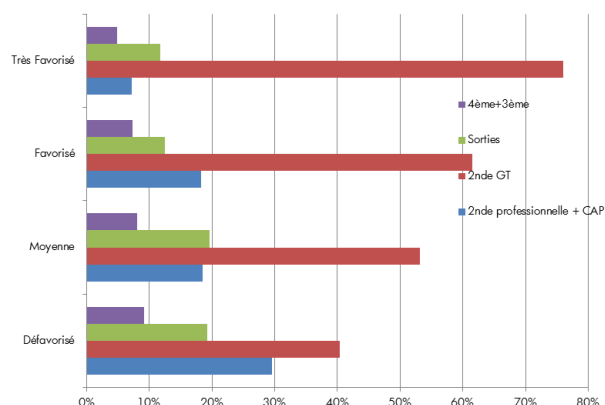
Parmi les admis avec une mention, 88,6% poursuivent leurs études dans une filière générale et technologique, 5,9% s'engagent dans une formation professionnelle (2^{nde} pro, CAP, BEP, etc...), et 5,4% sortent des collèges champardennais dépendant du ministère de l'éducation nationale. Parmi les admis avec une mention passable, 46,4% poursuivent leurs études dans une filière générale et technologique, 36,1% dans une formation professionnelle ou en apprentissage (2^{nde} professionnelle, CAP, BEP, Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance, Cycle d'Insertion Professionnelle pour l'Alternance), 4,8% redoublent, et 12,7% sortent des collèges champardennais. Enfin, parmi les élèves de 3^{ème} n'ayant pas obtenu le DNB ou absents à l'examen, 5,0% passent en 2^{nde} générale et technologique, 63,8% continuent en filière professionnelle ou en apprentissage, 11,2% redoublent et 20,1% sortent des collèges publics et privés sous contrat champardennais.

Parcours scolaires impactés par l'origine sociale

Comme au niveau national, les disparités sociales impactent la réussite scolaire dans l'académie. En 2014, quatre ans après leur entrée en 6^{ème}, 79,7% des élèves de milieu social très favorisé et 83,3% de ceux issus de familles favorisées ont accédé sans redoublement à une formation du 2nd cycle dans l'académie ; ils ne sont que 71,7% parmi les élèves de catégorie sociale moyenne et 70,0% des enfants les plus modestes.

À la session 2014 du DNB, 60,5% des élèves de la cohorte issus d'un milieu social défavorisé ont obtenu le diplôme contre 72,7% des élèves issus de milieu moyen, 79,4% de ceux issus de milieu favorisé, et 85,7% des plus favorisés.

Fig 2 : situation en 2014 des élèves entrés en 6^{ème} en 2010 selon leur origine sociale

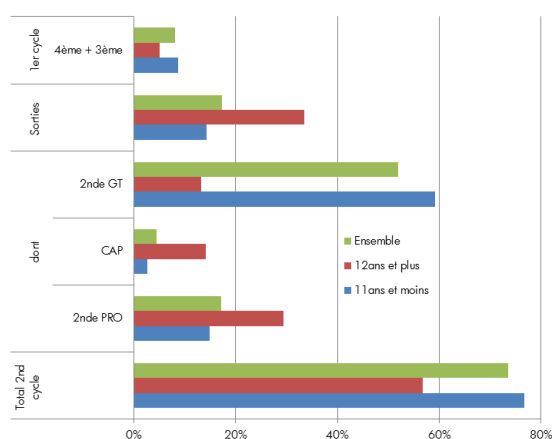


Trajectoires variables selon l'âge et le collège d'entrée en 6^{ème}

Quatre ans après leur entrée en 6^{ème}, 76,7% des élèves de la cohorte âgés de 11 ans ou moins à l'entrée au collège atteignent le 2nd cycle sans redoublement au collège ; leur part est de 56,8% parmi les élèves âgés de 12 ans et plus, soit un retard d'un an ou plus à l'entrée au collège.

Les élèves de la cohorte entrant en 6^{ème} dans un collège relevant de l'éducation prioritaire (RAR ou RRS) accèdent moins souvent en classe de 2^{nde} générale et technologique (50,5% et 45,6%) que ceux entrant dans un collège hors éducation prioritaire (53,2%). En revanche, ils accèdent plus souvent en 2^{nde} professionnelle (23,9% et 22,8% contre 16,0%) et en CAP (5,6% et 6,7% contre 4,0% pour les autres).

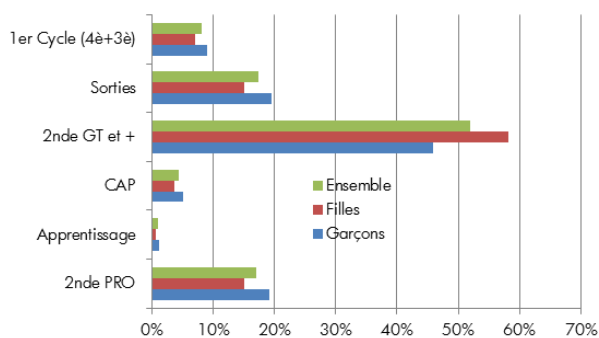
Fig 3 : situation en 2014 des élèves entrés en 6^{ème} en 2010 selon leur âge d'entrée au collège.



Filles et garçons : mêmes écoles mais des parcours distincts

Les jeunes filles redoublent moins souvent : 7,2% des jeunes filles de la cohorte 2010 ont redoublé, au moins une fois au cours de leur scolarité au collège contre 9,0% des garçons. Plus souvent « à l'heure » dans leur scolarité, elles confortent leur orientation en 2nd cycle général et technologique. Ainsi, après 4 ans au collège, 58,2% des jeunes filles de la cohorte entrent en 2nde générale et technologique contre 46,0% des garçons. À l'inverse, 15,1% des jeunes filles mais 19,1% des garçons de la cohorte passent en 2nde professionnelle sans avoir redoublé.

Fig 4: situation en 2014 des élèves entrés en 6^{ème} en 2010 selon le sexe



Disparité géographique des parcours et de réussite

Après quatre années depuis leur entrée au collège en 2010, le parcours des élèves restent différenciés entre départements. Deux tendances coexistent : l'une en Haute-Marne et dans les Ardennes, l'autre dans l'Aube et dans la Marne.

Ainsi, les élèves de Haute-Marne et des Ardennes s'orientent moins vers le 2nd cycle général et technologique que les élèves des autres départements de l'académie : respectivement 49,8% et 50,9% contre 52,6% dans l'Aube et 53,0% dans la Marne. Symétriquement, 20,1% des élèves de la Marne et 21,2% des Audois poursuivent dans le 2nd cycle professionnel, contre 23,9% des Ardennais, et 22,8% des Haut-marnais.

Enfin, la Marne enregistre le taux de redoublement le plus élevé : 8,4% des élèves entrés en 6^{ème} dans la Marne à la rentrée 2010 sont encore dans le 1^{er} cycle à la rentrée 2014 contre 8,2% pour l'Aube, 8,1% en Haute-Marne et 7,5% dans les Ardennes. Les taux de sortie des collèges de l'académie oscillent de 16,6% dans les Ardennes à 18,5% dans la Marne.

■ Les lois d'orientation sur l'éducation

Pour enrayer le nombre de sorties précoces, la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 prévoit, dans son premier chapitre sur le droit à l'éducation, que « la nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles ». Cela revient à conduire l'ensemble des jeunes au minimum à une classe de niveau V, c'est-à-dire à l'année terminale de CAP ou de BEP, avec ou sans le diplôme, ou à la seconde ou à la première générale et technologique. La classification des niveaux de formation repose sur la nomenclature des métiers de 1969 fixée à l'époque par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. En dix ans, de 1989 à 1999, le nombre de jeunes sortant sans qualification diminue presque de moitié. Cette baisse est considérable mais l'objectif fixé par la loi est encore loin d'être atteint puisque 58 000 jeunes, soit 7 % des jeunes sortants du secondaire, quittent l'école sans qualification.

L'État réaffirme cet objectif comme priorité dans le programme Nouvelles Chances (circulaire n° 99-071 du 15 mai 1999) : « À l'aube du XXI^{ème} siècle, nous devons, plus que jamais, donner une priorité à l'objectif fixé par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 : conduire l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du CAP ou du BEP. » L'État qui veut donner de Nouvelles Chances aux jeunes en rupture ou en danger de rupture préconise un suivi individualisé. Au début des années 2000, la loi Organique relative à la loi des Finances (LOLF) programme 3 % de jeunes sortants sans qualification à l'horizon 2010. Ces jeunes représentent 5,5 % des sortants métropolitains de 2005. En 2007, la LOLF abandonne finalement cet indicateur au profit des « non-diplômés de Lisbonne ».

La **loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École** met en œuvre des priorités pour élever le niveau de formation des jeunes Français : faire réussir tous les élèves, redresser la situation de l'enseignement des langues, mieux garantir l'égalité des chances et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'emploi. La loi engage la modernisation de l'Éducation nationale selon trois axes : mieux faire respecter les valeurs de la République, mieux organiser les établissements et les enseignements, mieux gérer le système éducatif. [Tout sur la Loi sur l'École](#), cf. le site EduScol.

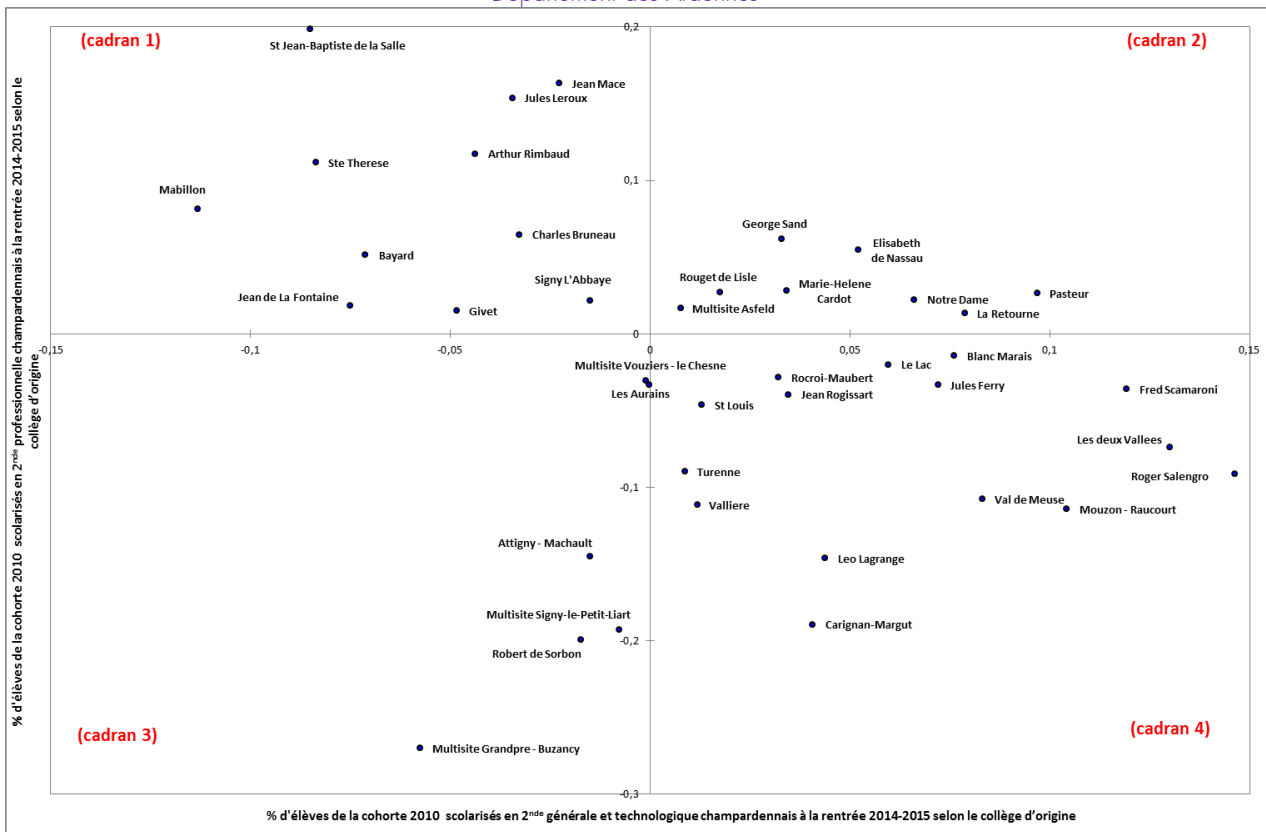
La **loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République** confie au collège unique, dont elle réaffirme le principe, la mission de conduire les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le collège unique est à la fois un élément clé de l'acquisition, par tous, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et un creuset du vivre ensemble. La [circulaire du 30 juin 2015](#) retient un double objectif au collège : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans tous les enseignements et développer les compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens.

■ Pour en savoir plus

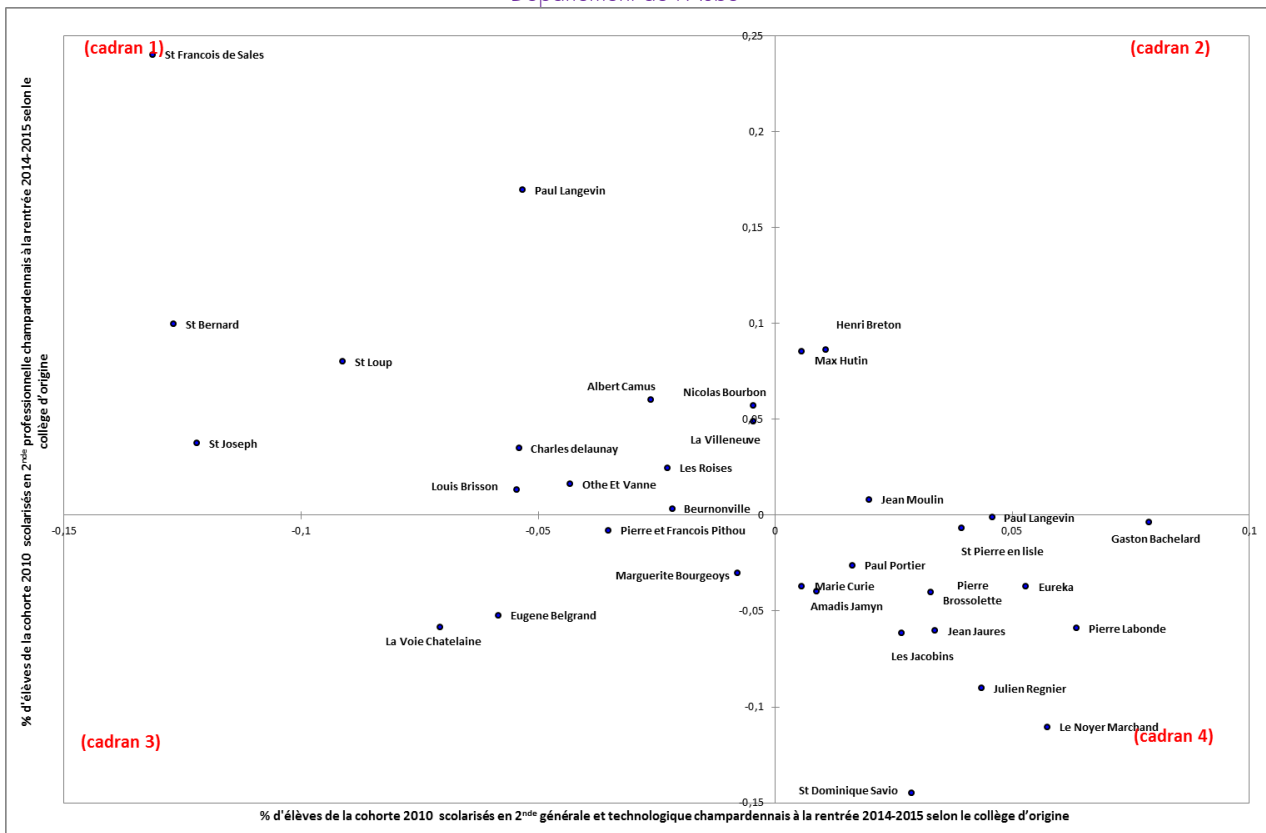
« [Le devenir des élèves quatre ans après leur entrée en sixième](#) », DEPP, repère et références statistiques. Edition 2013, page 142;
« [Devenir des élèves entrés en 6ème en 2006](#) », Note d'information - N° 23, janvier 2014.

Fig 5: Devenir des élèves quatre ans après leur entrée en 6^{ème} en 2010-2011

Département des Ardennes



Département de l'Aube



Note de lecture : les taux de passage ont été centrés par rapport aux moyennes académiques.

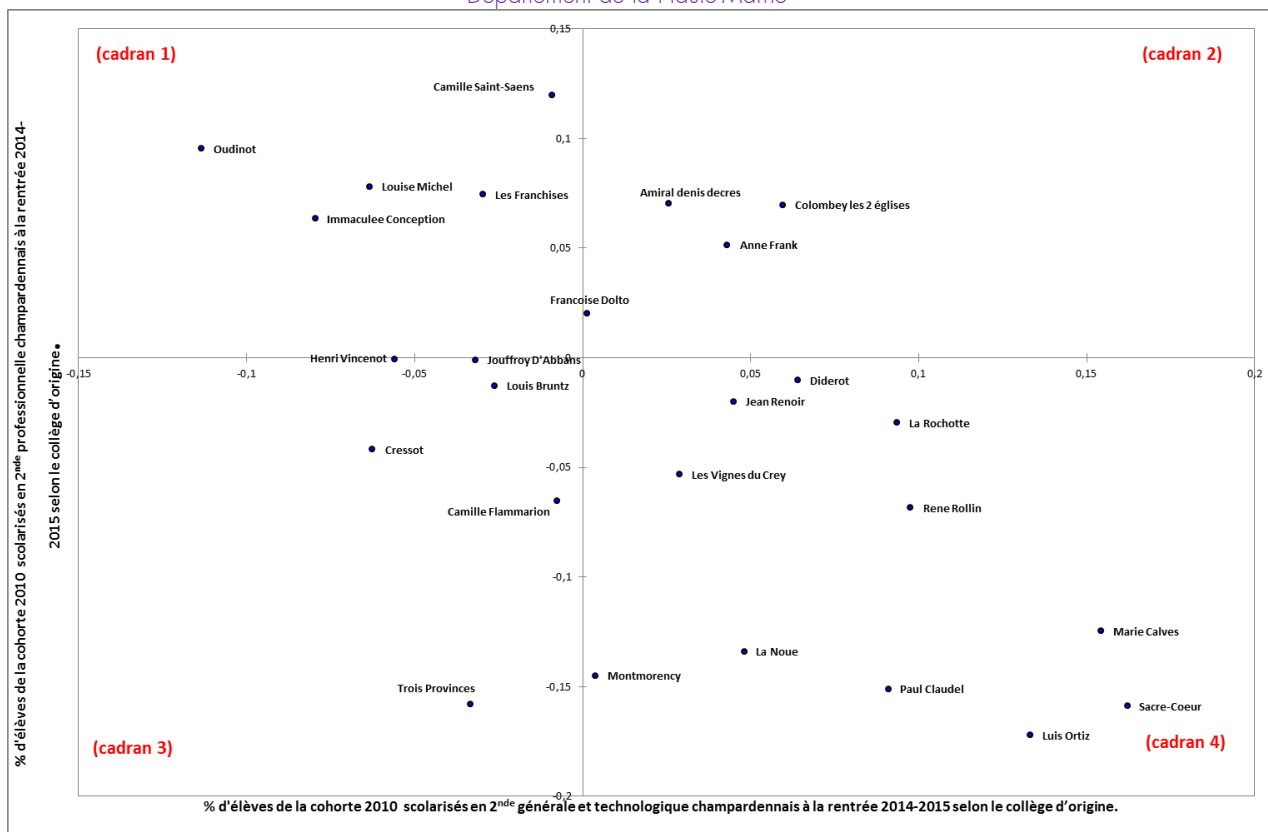
Le 1^{er} cadran regroupe des collèges de l'académie dont les élèves ont davantage intégré dans l'académie une classe de 2^{nde} professionnelle quatre ans après leur entrée en 6^{ème} ; le 4^{ème} cadran regroupe ceux dont les élèves intègrent davantage une classe de 2^{nde} générale et technologique ; le 3^{ème} cadran regroupe les collèges ayant des taux de passage inférieurs aux taux moyens académique ; enfin le 2^{ème} cadran regroupe les collèges dont les taux de passage sont supérieurs aux moyennes académiques.

Fig 5: Devenir des élèves quatre ans après leur entrée en 6^{ème} en 2010-2011 (suite)

Département de la Marne



Département de la Haute-Marne



Note de lecture : les taux de passage ont été centrés par rapport aux moyennes académiques.

Le 1^{er} cadran regroupe des collèges de l'académie dont les élèves ont davantage intégré dans l'académie une classe de 2nde professionnelle quatre ans après leur entrée en 6^{ème} ; le 4^{ème} cadran regroupe ceux dont les élèves intègrent davantage une classe de 2nde générale et technologique ; le 3^{ème} cadran regroupe les collèges ayant des taux de passage inférieurs aux taux moyens académique ; enfin le 2^{ème} cadran regroupe les collèges dont les taux de passage sont supérieurs aux moyennes académiques.

Traits distinctifs des élèves entrés en 6^{ème} en 2010 et qui continuent en 2nd cycle quatre ans plus tard

Descriptif du modèle statistique utilisé

Le modèle part de l'hypothèse que la probabilité qu'un élève i sorte sans diplôme des collèges publics et privés champardennais ou passe en 4 ans de la 6^{ème} au lycée sans redoubler est une combinaison linéaire de : x_1 = moyenne des élèves au contrôle continu en 3^{ème}, x_2 = département de scolarisation des élèves à l'entrée 6^{ème}, x_3 = secteur de scolarisation à l'entrée en 6^{ème}, x_4 = sexe de l'élève, x_5 =âge d'entrée en 6^{ème}, x_6 =PCS de la personne de référence.

Formellement, cela s'écrit : $P(y_i=1 | x_i) = F(x_i * \beta)$ où la variable y vaut 1 si l'élève est sorti sans diplôme (respectivement, il passe de la 6^{ème} au lycée en 4 ans sans redoubler) et 0 sinon. β représente les coefficients de la combinaison linéaire des variables x_i . Ce sont les paramètres du modèle. Leurs valeurs sont déterminées en faisant en sorte que le modèle reproduise le mieux possible la réalité.

Plusieurs choix sont possibles pour déterminer la fonction F . La fonction logistique $F(u)=1/(1+\exp[-u])$ est retenue ici. Le modèle, dénommé logit, s'écrit donc: $P(y_i=1 | x_i) = 1/(1+\exp[-x_i * \beta])$.

Résultats du modèle statistique utilisé

Cohorte 2010	Modèle 1: Impact "toutes choses égales par ailleurs" des caractéristiques familiales et scolaires des élèves à l'entrée en 6 ^{ème} sur la probabilité d'être scolarisé en 2 nd e générale et technologique champardennais quatre ans après l'entrée 6 ^{ème}			Modèle 2: Impact "toutes choses égales par ailleurs" des caractéristiques familiales et scolaires des élèves à l'entrée en 6 ^{ème} sur la probabilité de se retrouver en CAP ou 2 nd e professionnel champardennais quatre ans après l'entrée 6 ^{ème}			Modèle 3: Impact "toutes choses égales par ailleurs" des caractéristiques familiales et scolaires des élèves à l'entrée en 6 ^{ème} sur le risque de sortir de formation initiale champardennais entre la 5 ^{ème} et la fin de la classe de 3 ^{ème}		
	Coefficient estimé	Écart type	Odds ratio	Coefficient estimé	Écart type	Odds ratio	Coefficient estimé	Écart type	Odds ratio
Constante	-9,41	0,19		3,60	0,14		0,23	ns	
Moyenne au contrôle continu en 3 ^{ème}	0,71	0,01	2,03	-0,35	0,01	0,70	-0,16	0,01	0,85
Département de scolarisation									
Ardennes (modalité de référence)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Aube	0,02	ns	1,02	-0,15	0,07	0,86	0,17	0,08	1,18
Marne	0,01	ns	1,01	-0,06	ns	0,95	0,11	ns	1,12
Haute Marne	-0,23	0,08	0,80	0,12	ns	1,13	0,30	0,09	1,35
Secteur de scolarisation									
Privé sous contrat (modalité de référence)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Public	-0,28	0,07	0,76	0,33	0,07	1,39	0,04	ns	1,04
Sexe de l'élève									
Garçon (modalité de référence)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Fille	0,18	0,05	1,19	-0,15	0,05	0,86	-0,19	0,06	0,83
Âge d'entrée en 6^e									
Retard d'an ou+ (modalité de référence)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
A l'heure	1,29	0,08	3,65	-0,62	0,06	0,54	-0,55	0,07	0,58
En avance	1,68	0,20	5,34	-1,80	0,28	0,17	-0,75	0,22	0,47
PCS de la personne de référence									
Défavorisé (modalité de référence)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
Très Favorisé	0,76	0,09	2,15	-0,85	0,09	0,43	-0,40	0,11	0,67
Favorisé	0,28	0,08	1,32	-0,18	0,07	0,83	-0,19	0,10	0,83
Moyenne	0,04	ns	1,04	-0,23	0,06	0,80	0,26	0,07	1,29
NSP	0,16	ns	1,18	-0,13	ns	0,88	-0,40	0,19	0,67

Note de lecture : ns= modalité non significative.

Ces résultats confirment les liens entre le devenir des élèves et leurs principales caractéristiques socio-économiques et scolaires. Pour les trois modèles, la situation de référence est celle d'un garçon défavorisé, entré en retard en 6^{ème} dans un collège privé sous contrat des Ardennes et ayant obtenu une note moyenne inférieure à 10 au contrôle continu des épreuves de français, mathématiques et histoire-géographie.

Par rapport à cette situation de référence, les résultats montrent que le fait d'appartenir à une famille aisée (favorisée ou très favorisée) ou d'être en avance à l'entrée en 6^{ème} augmente significativement les chances de passer, après 4 ans au collège, en 2nde générale ou technologique puisque tous les coefficients estimés associés à ces modalités sont tous positifs pour le modèle 1 ; à l'inverse, les chances de passer en 2nd cycle professionnel diminuent pour le même écart de profil à la situation de référence (cf. modèle 2 où les coefficients associés sont tous négatifs).

Dossier réalisé par :

Victor NZOBOUNSA

Service prosp.et stat., ingénieur de recherche

Éric VAILLANT

Service prosp.et stat., responsable du service